

Deux notes de la DEPP publiées le 18 novembre 2019

La synthèse que la DEPP effectue pour les deux notes :

Les élèves du premier degré à la rentrée 2019 Note d'information n° 19.45 – novembre 2019

(<https://www.education.gouv.fr/cid146770/les-eleves-du-premier-degre-a-la-rentree-2019.html>)

À la rentrée 2019, 6,704 millions d'élèves sont scolarisés dans les écoles publiques et privées du premier degré. Du fait des évolutions démographiques, les effectifs sont en baisse par rapport à la rentrée précédente : - 46 500 élèves (soit - 0,7 %).

Cette baisse est particulièrement marquée dans le préélémentaire (- 29 100 élèves, soit - 1,2 %) alors que l'élémentaire diminue de 0,4 % seulement (- 17 200 élèves).

Les effectifs d'élèves en situation de handicap bénéficiant d'un dispositif unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont moins touchés par la baisse générale avec une diminution de 0,5 % soit 250 élèves de moins qu'à la rentrée 2018.

Trois caractéristiques de cette rentrée méritent d'être relevées :

- la baisse des effectifs s'observe dans le secteur privé sous contrat comme dans le secteur public, mais le secteur privé hors contrat demeure dynamique ;
- les taux de scolarisation des enfants de 3, 4 et 5 ans augmentent ;
- en éducation prioritaire, plus de 90 % des classes de CP mono-niveaux accueillent au plus 15 élèves.

Taille des classes du premier degré : dans le secteur public, la baisse s'observe au-delà des classes dédoublées Note d'information n° 19.47 – novembre 2019 (<https://www.education.gouv.fr/cid146787/taill-des-classes-du-premier-degre.html>)

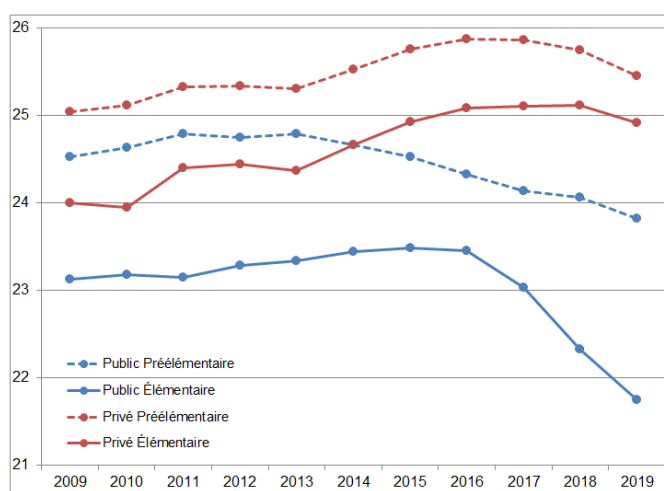
À la rentrée 2019, les classes du premier degré accueillent en moyenne un peu moins de 23 élèves. Les classes des écoles publiques comptent 2,6 élèves de moins que les classes des écoles privées. Cet écart s'est accentué au cours des dix dernières années, notamment entre 2017 et 2019, période de mise en œuvre du dédoublement des classes de CP-CE1 en éducation prioritaire.

Les classes de niveau élémentaire en éducation prioritaire sont désormais moins chargées que celles des écoles rurales, elles-mêmes favorisées par rapport aux écoles urbaines hors éducation prioritaire.

Les dédoublements, aux impacts très importants en éducation prioritaire pour les élèves de CP et de CE1, n'ont pas été mis en œuvre au détriment des autres niveaux. Ils n'ont pas non plus été réalisés aux dépens des écoles rurales, où le nombre d'élèves par classe diminue également.

Quelques éléments importants :

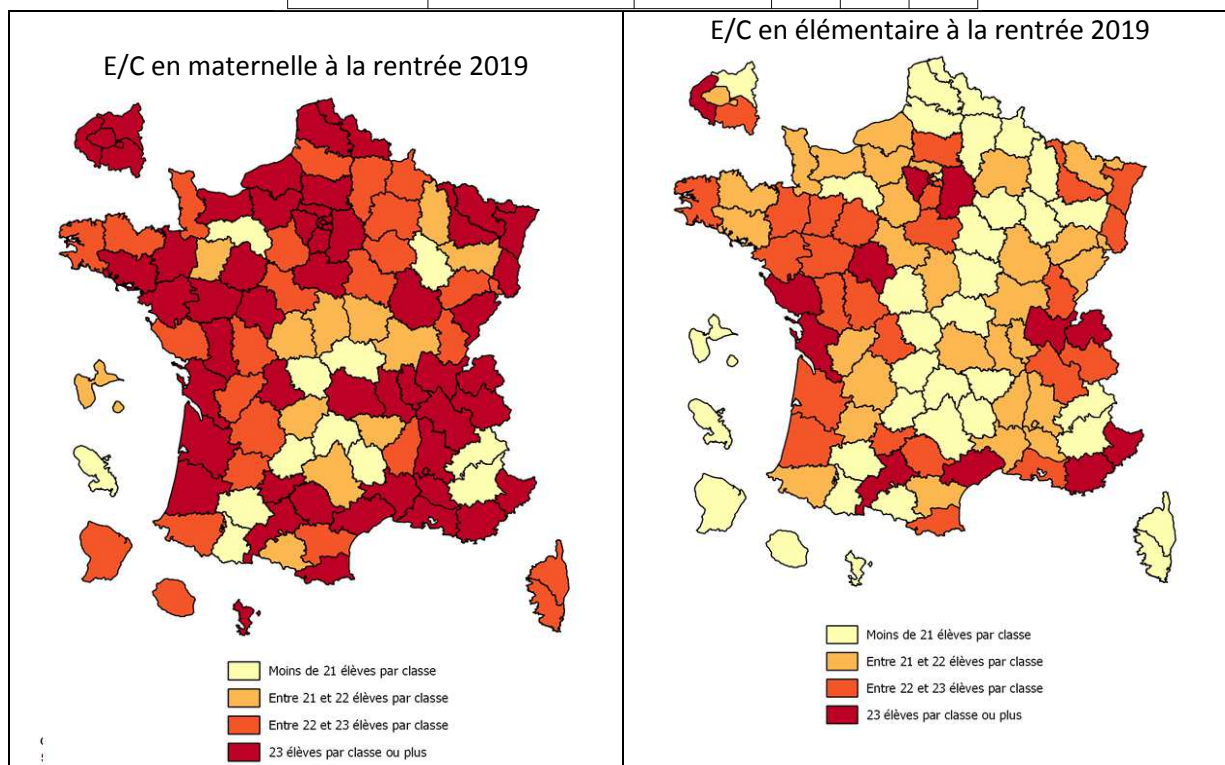
- L'écart entre le public et le privé se creuse : le nombre d'élèves baisse dans le public et le privé sous contrat. Seul le privé hors contrat voit une augmentation de ses effectifs, particulièrement en maternelle.



Evolution du E/C

- Les disparités territoriales sont toujours existantes : les écoles urbaines hors éducation prioritaire seraient celles s'en sortant le moins bien.

	Public					Privé	Public + Privé
	EP			Hors EP			
	REP+	REP	Total	Rural	Urbain	Total	Total
Répartition des élèves	7 %	11 %	18 %	17 %	52 %	87 %	100 %
E/C premier degré	18,6	18,8	18,7	22,0	24,3	22,5	22,8
Préélémentaire	22,3	22,5	22,4	22,4	24,9	23,8	24,0
Élémentaire	16,8	17,0	16,9	21,8	24,0	21,7	22,1



- Du fait de la baisse démographique presque généralisée, les données nationales montrent que les dédoublements n'impacteraient :

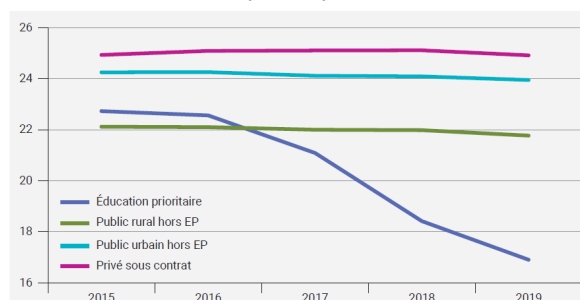
- ni les autres niveaux en éducation prioritaire,

► 8 Évolution du nombre d'élèves par classe par niveau fin

	REP+			REP		
	2015	2017	2019	2015	2017	2019
Préélémentaire	23,2	22,9	22,3	23,4	23,0	22,5
CP	21,7	13,1	12,6	21,8	20,7	12,7
CE1	22,6	21,4	12,8	22,7	22,3	13,2
CE2	22,9	22,4	21,5	23,1	22,8	21,5
CM1	23,0	22,6	21,8	23,3	23,0	22,0
CM2	23,1	22,5	22,0	23,4	23,0	22,1
Total	22,9	20,7	18,6	23,0	22,6	18,8

- ni les autres territoires.

► 10 Évolution du nombre d'élèves par classe pour les classes de niveau élémentaire



Quelques enjeux pour le SNUipp-FSU :

Pour le SNUipp-FSU, il est nécessaire de déconstruire les conclusions sur lesquelles ne va pas manquer de surfer Blanquer pour dire qu'il a gagné son pari...

- Par cette communication, le MEN veut montrer que l'objectif du dédoublement des CP et CE1 est rempli, avec une quasi-disparition des classes multi-niveaux pour ces âges.
- Le ministère bénéficie d'un **contexte extrêmement favorable avec une baisse démographique** dans le 1^{er} degré lui permettant un appel d'air inédit et surtout de financer des mesures sur de l'existant (ce qui va se passer encore à la prochaine rentrée). Cet élément de contexte modère clairement le discours de triomphe et l'auto satisfecit général.
- Si les effectifs baissent dans le public comme dans le privé sous contrat, **ils augmentent de 9,5% dans l'enseignement privé hors contrat** (déjà + 16,8 % en 2018, même s'il ne représente que 0,8 % de l'ensemble du 1^{er} degré). On observe une tendance à la montée d'une école concurrentielle qui pour partie - en maternelle notamment - peut s'expliquer en général par le choix portés par les parents sur des pédagogies alternatives (que permettent de moins en moins les instructions de Blanquer), de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves accueillis dans des petites structures (ou encore par des ouvertures d'écoles hors contrat dans des territoires désertés par l'école publique). La montée de la scolarisation des élèves dans ces écoles en milieu urbain (Paris, Nice, Versailles) peut s'expliquer par les deux premières raisons. Dans les académies de Créteil et Aix-Marseille, on doit suivre de près l'entrisme d'Espérance Banlieues...
- Sans surprise, les **académies qui perdent des élèves sont des territoires ruraux** qui pâtissent d'un vieillissement de la population, d'un désinvestissement en termes de services, et donc de perte de population... C'est vrai notamment pour les académies de Clermont, Limoges, Poitiers, Caen, Orléans-Tours, Reims... L'école rurale perdant des élèves a des classes moins chargées. En plus de la taille des classes, il faudrait aussi s'attacher à leur implantation et au fait qu'elles se trouvent dans des zones où les besoins de service public ne sont plus à démontrer. Macron a annoncé des choses sur les petites écoles, on ne peut pas de l'autre côté utiliser des chiffres uniquement destinés à casser davantage l'école rurale et de proximité.
- Le **taux de scolarisation des 2 ans est en baisse**, ce qui n'est pas une surprise. La scolarisation obligatoire à 3 ans a aussi dû avoir des effets sur celle des 2 ans, devenus moins "prioritaire", essentiellement pour des raisons structurelles (pas de construction de nouvelles classes ?). D'autant que l'abaissement de l'obligation scolaire a eu aussi des effets sur les autres niveaux de maternelle, eux aussi devenus obligatoires. Donc plus d'élèves en maternelle, et au détriment des plus jeunes. Là pour le coup, au fil des ans, on est sur du recul alors que la scolarisation à 2 ans avaient du sens pour les familles issues des milieux populaires (scolarisation à 35 % en 2000, 10,9 % en 2019, dont 20,6 % en REP+ et 18,2 % en REP).
- Les moyennes présentées au niveau national par la DEPP ne permettent pas de montrer que le dédoublement des CP et CE1 en éducation prioritaire sont effectués aux dépens des autres niveaux et des autres territoires. Néanmoins, **si les moyennes d'élèves par classe baissent, c'est mécaniquement en lien avec l'augmentation du nombre de classes**. Les classes dédoublées ont eu pour effet d'augmenter artificiellement ce nombre. Sur la baisse du nombre d'élèves au-delà des classes dédoublées, il faudra attendre quelques années pour se détacher de l'effet cohorte constaté sur une année. Enfin, il faudra s'appuyer sur la phrase « *Les moyens mis à la disposition des directeurs d'école pour appliquer les dédoublements semblent en effet leur avoir permis de réaliser, parfois, des aménagements profitables aux autres niveaux.* » qui laisse à penser qu'il est possible de faire des répartitions bénéfique pour tous les niveaux...

Il faut mettre en avant que ces notes de la DEPP confirment la nécessité d'une baisse des effectifs nécessaire partout (alors qu'on nous a dit pendant des années que c'était un paramètre influant peu sur la réussite des élèves).

Dans la perspective des prochaines opérations de carte scolaire, il faut que nous soyons en mesure d'illustrer avec des exemples départementaux que localement ce n'est pas le cas, notamment du fait de dotations départementales insuffisantes.

Il faudra être vigilant à ce que ces données, cumulées à la scolarisation obligatoire dès 3 ans, ne servent pas d'argument au ministère pour effectuer un « rattrapage » de postes pour le privé.